

Univers de complément

▷ **ACCeS/soirée des 20 ans:** les chaînes thématiques ont des marques fortes, mais veulent «retrouver un peu de souffle»

L'ACCeS a organisé, mardi 24 octobre au cinéma du Panthéon, une soirée anniversaire très conviviale à l'occasion de ses **20 ans**. Cette soirée s'est tenue en présence, entre autres, de l'ensemble des anciens présidents de l'association et de nombreux représentants des chaînes. Avant la projection en avant-première du film *Jalouse* de David et Stéphane Foenkinos, **Richard Lenormand**, président de l'association qui regroupe aujourd'hui 35 membres, et **Muriel Guidoni-Deregnacourt**, déléguée générale, ont fait le point sur le chemin parcouru et les dossiers en cours. « En 20 ans, le secteur s'est profondément modifié. [...] Les chaînes de l'ACCeS ont construit des **marques fortes** et ont investi plus de **400 millions d'euros dans la création** depuis 2007. [...] Il y a **beaucoup d'énergie** dans ces chaînes », a fait valoir sa déléguée générale.

« Nos chaînes ont besoin de **retrouver un peu de souffle**, des **sources de croissance** et de la **flexibilité**. Cela pourrait venir d'une **modification du cadre réglementaire**, qui est devenu **complètement obsolète**. Nous sommes donc ravis du projet de refonte de la loi de 1986 [sur la communication audiovisuelle] », a indiqué Richard Lenormand. L'ACCeS est

également attentif à la question des **événements d'importance majeure** dans le sport, pour éviter qu'un passage des droits sur les chaînes en clair ne puisse appauvrir l'offre des chaînes thématiques sportives. L'association entend poursuivre les efforts en matière de **lutte contre le piratage**.

3 enjeux dans la refonte de la loi de 1986

A l'occasion de la refonte de la loi de 1986, l'ACCeS souhaite voir évoluer trois points en particulier. « Nous espérons que ce sera l'occasion de mettre fin à une anomalie qui calque les **obligations de diffusion des chaînes thématiques** sur celles des chaînes hertziennes, alors que nous n'avons pas de fréquence hertzienne », a noté Richard Lenormand. L'association souhaite par exemple voir augmenter la part des **œuvres européennes** dans la répartition des droits de diffusion, la faisant par exemple passer à **25 %**. L'ACCeS plaide aussi pour des **obligations d'investissement progressives**, en fonction du chiffre d'affaires des chaînes, et pour un **régime de convention simplifié** « entre celui des grandes chaînes et celui des Smad ». ■